Publié le 17/04/2023

ID: 034-213401508-20230328-DEL23_03_28_29-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 mars 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL, Maire.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D. POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS; C. AZAIS ; S. JEAN ; J-M. DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés: M-C. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON; N. LECLERC par M. ROUVIER; D. CUPOLI par L. GASC; A. CHOUKROUN par B. DANIS; S. MARTI par C. AZAIS; L. DELAITE par C. PROUTEAU; D. VIALAS par S. JEAN; A. ZAKHARY par J. GROSSO

Absent: JF. MARY

29. Demande de subventions 2023, travaux pistes cyclables aux abords du collège

La commune de Marseillan a aménagé et amélioré la circulation sur les nombreux axes de la commune et en particulier les voies douces.

Il apparaît aujourd'hui déterminant d'effectuer des travaux de création de pistes cyclables aux abords du collège pour améliorer le maillage.

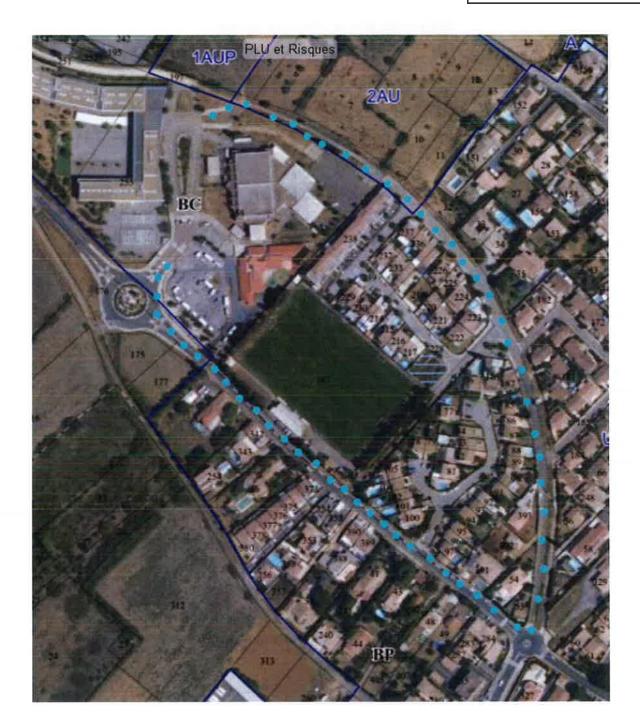
Ce projet peut faire l'objet de demande de subventions auprès de divers financeurs en 2023.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs		Montant € HT
Département	20 %	100.000 €
Région	20 %	100.000 €
SAM	20 %	100.000 €
Commune	40 %	200.000 €
	Coût du projet	500.000 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023 52LO

ID: 034-213401508-20230328-DEL23_03_28_29-DE



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID: 034-213401508-20230328-DEL23_03_28_29-DE

Il appartient au conseil municipal:

De valider les travaux de création de pistes cyclables.

D'approuver le plan de financement annexé à la présente.

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

De solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée.

De prendre l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE

De valider les travaux de création de pistes cyclables.

D'approuver le plan de financement annexé à la présente.

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

De solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée.

De prendre l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

La secrétaire de séance

Pour extrait conforme, Le Maire

Yves MICHEL

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023 **5**²**L 6**

Publié le 17/04/2023

ID: 034-213401508-20230328-DEL23_03_28_29-DE

